

## Département de l'Isère Arrondissement de la Tour du Pin

### Délibération 2023-2509-2

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice: 15 Présents: 14 Votants: 15 L'an deux mil vingt-trois, le lundi 25 septembre

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO,

Maire. La séance est ouverte à 20h10.

<u>Présents</u>: Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Marielle Berlioz, Emilie Delwaulle, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Véronique Luxos, Serge Comberousse

Pouvoirs: Jimmy Delroise à Serge Comberousse

Absent:/

<u>Secrétaire de séance</u> : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet 24h00.

#### Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu de la modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 24h00 pour pourvoir à l'augmentation du temps d'entretien lié à la hausse de la surface des bâtiments communaux, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi correspondant.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 19 septembre 2023

#### Le Maire propose à l'assemblée :

La modification de la durée hebdomadaire du poste correspondant à :

- La suppression de l'emploi de catégorie C d'adjoint technique territorial à temps non complet 24h00 hebdomadaires

#### et simultanément

- La création d'un emploi de catégorie C d'adjoint technique territorial à temps non complet 27.25 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

## Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier le tableau des emplois à compter du 1er octobre 2023

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous-Préfecture le 28

e 2 8 SEP. 7023

- publication et/ou notification le 28 SEP. 7023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Jean Papadopulo, Maire de Four Matthieu Querenet, Secrétaire de séance